

Invitations

Manifestation du 1^{er} mai à Montréal

Ceci est un appel **À PARTICIPER EN GRAND NOMBRE** à la manifestation annuelle organisée à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs et travailleuses. Dans toutes les grandes villes du monde, le 1^{er} mai est une journée largement soulignée et Montréal est aussi de la partie. Ce sera une belle occasion de réaffirmer notre solidarité envers les travailleurs et les travailleuses qui subissent les contrecoups des politiques néolibérales, que ce soit par la nouvelle Loi sur l'assurance emploi, les suppressions à Postes Canada ou ailleurs. Le départ de la marche se fera sur la rue McGill, à 18 h 30. Les détails suivront.

Un départ aura lieu du bureau du Syndicat à Boisbriand. Un lunch sera offert à toutes les personnes participantes.

Par Normand Marquis

Rappel pour les séances d'affectation d'avril

Deux dates importantes pour les enseignantes et enseignants réguliers qui désirent s'affecter à une autre école : 15 avril pour le primaire et 22 avril pour le secondaire. Les postes devenus vacants depuis le mois d'août dernier y seront offerts. Nous vous rappelons que ces deux séances terminent le processus d'affectation 2013-2014. Pour tous les détails, allez sur le site de notre syndicat à www.lesebl.ca.

Par Normand Marquis



Nouvelles touchant la pédagogie et l'organisation scolaire

Épreuve de français-lecture de 3^e secondaire

À la suite du faible taux de réussite à cette épreuve en juin 2013, nous avons souligné, au CCDPOS, l'insatisfaction des enseignantes et enseignants en lien avec la qualité de l'épreuve, souhaitant éviter qu'un tel scénario se reproduise dans le futur. La CSSMÎ a tiré les constats nécessaires et mentionne qu'une nouvelle épreuve sera administrée en juin 2014.

Modifications au programme mathématique de CST de 4^e et 5^e secondaire

Il s'agit d'un balancement des contenus (progression des apprentissages) entre ces deux niveaux et non d'une refonte du programme. Le tout sera en vigueur en septembre 2014.

Session d'examens de juin en 1^{er} secondaire et en adaptation scolaire au secondaire

La direction générale de la CSSMÎ a décrété unilatéralement que les élèves de ces secteurs devront être présents tous les jours et pendant toute la journée, en vertu des 180 jours de services éducatifs. Malgré cette incohérence avec l'expérience terrain, il sera possible d'aménager les journées en ayant des blocages horaires ou des récupérations obligatoires.

PI informatisé

Après avoir reçu près de 275 consultations provenant de 37 écoles primaires et de 9 écoles secondaires, nous avons émis 24 recommandations afin d'améliorer le PI informatisé ainsi que les formations qui l'accompagnent.

Calendrier scolaire 2014-2015 (secteur Jeunes)

L'année scolaire 2014-2015 débutera le vendredi 22 août avec quatre journées pédagogiques pour se terminer le vendredi 26 juin avec quatre journées pédagogiques. La semaine de relâche sera du 2 au 6 mars 2015 inclusivement.

Par Pascal Morand et Sylvie Lambert

À PROPOS

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl

Volume 1 – Numéro 4
Avril 2014

En cas de doute... doutez!

Vous arrive-t-il de vous questionner sur le bien-fondé d'une demande de votre direction? Avez-vous parfois l'impression que ce qu'on exige de vous empiète un peu, beaucoup, exagérément, sur votre autonomie professionnelle? Vous demandez-vous quel pouvoir vous avez sur la conduite de votre groupe, sur le choix des méthodes d'enseignement, sur l'évaluation?

Sachez qu'il existe des encadrements légaux qui défendent nos droits.

Ainsi, la clause 8-1.05 de l'entente nationale (E6) prévoit ce qui suit :

Il revient à l'enseignante ou l'enseignant de choisir la démarche appropriée pour la préparation et la présentation de ses cours dans la limite des programmes autorisés.

Rappelons-nous également l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique :

L'enseignant a notamment le droit :

- 1^o de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;*
- 2^o de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés...*

En plus de la supervision pédagogique que tente d'implanter la Commission, cette année, l'actualisation des conventions de gestion et de réussite éducative, menée de façon particulièrement agressive dans certains milieux, amène plusieurs dérives et nous sommes régulièrement interpellés par des enseignantes et enseignants qui n'en peuvent plus des demandes de plus en plus pressantes de leur direction. Intimidation? Harcèlement? Peut-être... Ingérence? Sûrement! Et cette situation doit cesser.

Au moment d'écrire ces lignes, nous nous préparons à rencontrer les responsables pédagogiques de la Commission pour leur faire part des nombreux irritants qui nous ont été rapportés et pour tenter de résoudre ensemble cette énorme problématique. Nous vous tiendrons au courant des développements, mais en attendant, sachez que votre comité exécutif prend très au sérieux cette problématique et n'abandonnera pas le combat pour la reconnaissance de nos droits et de notre expertise!

N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de nous faire part de ce que vous vivez et d'alimenter la réflexion.

Par Nathalie Bouyer et Sylvie Turgeon

Bonne nouvelle!

Après de faméliques augmentations salariales de 0,5 %, 0,75 %, 1,0 % et 1,75 % au cours des quatre dernières années, nous aurons maintenant droit à un magnifique 2,0%! En effet, nos salaires ont été majorés à compter du 1^{er} avril et l'échelle unique oscille maintenant entre 38 902 \$ et 75 729 \$. Ce même 2,0 % d'augmentation s'applique au taux horaire pour l'enseignante ou l'enseignant à la leçon et au taux pour les suppléantes et suppléants occasionnels.

Par Sylvie Turgeon

Négociation nationale 2015 S'exprimer pour mieux négocier

Attention, nous avons jusqu'au 18 avril pour compléter la consultation! Démontrons par notre participation notre détermination à obtenir des résultats positifs lors du renouvellement de notre convention collective!

Si vous n'avez pas reçu le cahier de consultation, veuillez communiquer avec notre secrétariat afin qu'on vous le fasse parvenir.

Par Sylvie Turgeon

Journée internationale des femmes

Belle soirée chaleureuse et conviviale

Le 26 mars dernier, une trentaine d'enseignantes ont répondu à l'appel et ont assisté au souper-conférence organisé par le Comité accès à l'égalité et sociopolitique du SEBL. L'objectif de la soirée : prendre conscience du discours antiféministe et rétablir les faits sur la condition féminine. La présentation de M^{me} Marie-Ève Surprenant, d'un grand dynamisme, a favorisé de riches discussions. Le succès de cette soirée nous a convaincus de la pertinence et du besoin de créer de telles rencontres, qui sortent un peu du cadre de la profession enseignante.

Par Sylvie Lambert

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides

Où est Claude?

Gens du secondaire, vous souvenez-vous de Claude, le prof le plus malchanceux de la CSSM? Eh bien! il a pris sa retraite en décembre dernier. Même s'il avait une réduction actuarielle, il en avait assez et c'était son cadeau de Noël : la paix... Depuis janvier, c'est Jean-Christophe, fraîchement sorti de l'université et prêt à affronter le monde de l'éducation avec sa conception de l'enseignement, qui le remplace.

Après un mois d'enseignement, Jean-Christophe se questionne sur les élèves qu'il a dans ses classes. Il a bien pris connaissance de la vingtaine de plans d'intervention touchant certains de ses élèves et il applique scrupuleusement les mesures adaptatives indiquées. Mais plusieurs autres élèves semblent avoir de la difficulté à suivre...

Quand vient le temps de confectionner les bulletins, il les fait de façon professionnelle, en respectant ce que le programme du MELS lui demande. Malheureusement, plusieurs de ses élèves sont en échec. C'est alors que sa direction adjointe le rencontre et lui fait subir un interrogatoire musclé sur **SES** résultats. Euh... ne devrait-on pas plutôt lui parler des résultats de ses élèves, se dit Jean-Christophe? Il se fait reprocher le nombre d'échecs et son adjoint lui signale qu'avec Claude, c'était beaucoup mieux! L'adjoint demande aussi à Jean-Christophe de réviser ses résultats de façon à augmenter son taux de réussite. On lui dit que les échecs démotivent les élèves et qu'il faut au moins qu'il s'assure de hausser la note de ceux à qui il ne manque que quelques points pour passer. Finalement, son adjoint lui mentionne que si la situation ne se corrige pas, cela pourrait nuire à sa carrière d'enseignant dans notre commission. On lui rappelle qu'il se fera bientôt évaluer pour accéder à la liste de priorité. La rencontre se termine avec une demande de son adjoint de revenir le voir deux jours plus tard avec les nouveaux résultats.

Jean-Christophe sort de sa rencontre avec sa direction complètement déboussolé.

Il a bien hâte de revenir à la maison et d'en discuter avec sa conjointe, Anaïs, elle-même enseignante au primaire. Tous deux ont beau s'être juré de laisser les problèmes à l'école, cette fois, ça va trop loin.

En attendant, Jean-Christophe se dit qu'il ferait bien d'appeler son syndicat. Quel est le numéro déjà? Ah oui! 450 979-4613. Vite, il faut que quelqu'un sache ce qui se passe...

Par Nelson Costa

2

EHDAA - Le Comité d'intervention

À la suite d'une demande de reconnaissance d'un élève HDAA, la direction **DOIT** mettre en place un comité d'intervention. Le comité d'intervention peut aussi siéger pour différentes raisons, y compris le classement de l'élève. Ce comité est conventionné et a des responsabilités et des mandats très clairs. C'est pourquoi il est très important de prendre en note les **recommandations** que peut faire ce comité. Voici en détail ses responsabilités et mandats :

Responsabilités du comité (E6 8-9.09 D) :

Le comité d'intervention a notamment comme responsabilités :

- d'analyser la situation et d'en **faire le suivi**, le cas échéant;
- de demander, s'il l'estime nécessaire, les évaluations pertinentes au personnel compétent;
- de recevoir tout rapport d'évaluation et d'en prendre connaissance;
- de faire des **recommandations** à la direction de l'école sur le classement de l'élève et son intégration, s'il y a lieu;
- de faire des **recommandations** à la direction de l'école sur la révision de la situation d'un élève;
- de faire des **recommandations** à la direction de l'école sur les services d'appui à fournir (nature, niveau, fréquence, durée, etc.);
- de **collaborer** à l'établissement, **par la direction de l'école**, du **plan d'intervention** en faisant les recommandations appropriées;
- de **recommander** ou non à la direction de l'école la **reconnaissance** d'un élève comme élève présentant des troubles du comportement ou comme élève en difficulté d'apprentissage;
- de **recommander** ou non à la direction de l'école, lorsque l'enseignante ou l'enseignant a perçu chez l'élève des signes de déficience ou de handicap ou des difficultés particulières d'adaptation, la **reconnaissance** d'un élève comme élève handicapé ou ayant des troubles graves du comportement associés à une déficience psychosociale.

« J'aimerais qu'un comité d'intervention soit mis en place. Comment dois-je procéder? » Il suffit d'utiliser le *Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche*, disponible sur notre site à www.lesebl.ca, sous l'onglet *Dossiers - EHDAA*.

Par Claudine Fournier

Les dix devinettes



Dans le cadre de la consultation sur la négociation nationale, connaissez-vous bien vos droits rattachés à l'entente nationale (E6)? Testez vos connaissances à l'aide de ce jeu-questionnaire.

1. La mise à la retraite de façon progressive peut s'étaler sur combien d'années?
a) 2 ans
b) 3 ans
c) 5 ans
d) 10 ans
2. C'est le pourcentage d'enseignantes et enseignants des secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle qui n'ont pas accès à la sécurité d'emploi.
a) 25 %
b) 35 %
c) 50 %
d) 75 %
3. De la 1^{re} à la 6^e année, au primaire, en milieu défavorisé, le nombre maximum d'élèves pouvant être dans une classe est de...
a) 18
b) 20
c) 22
d) 24
4. Lorsqu'une enseignante ou un enseignant remplit le formulaire 8-9.07 (formulaire de demande de reconnaissance) et qu'il demande qu'un élève soit reconnu comme présentant des troubles du comportement ou comme élève en difficulté d'apprentissage, de combien de jours la direction dispose-t-elle pour mettre en place le comité d'intervention?
a) 5
b) 10
c) 15
d) 20
5. Annuellement, c'est le nombre d'enseignants-ressources disponibles pour les écoles secondaires de notre commission scolaire.
a) 23
b) 31
c) 53
d) 69
6. Dans le cadre de l'assurance salaire courte durée, à quel pourcentage du traitement habituel un enseignant sera-t-il rémunéré pour les 52 premières semaines?
a) 66 2/3 %
b) 75 %
c) 80 %
d) 85 %
7. Temps minimal (en minutes) accordé à la période de repas au primaire (p) et au secondaire (s)?
a) 5 (p) et 60 (s)
b) 60 (p) et 60 (s)
c) 75 (p) et 50 (s)
d) 50 (p) et 75 (s)
8. Au 1^{er} avril 2014, quelle a été notre augmentation salariale fixe?
a) 0,75 %
b) 1,5 %
c) 2 %
d) 2,75 %
9. Au primaire, il s'agit du champ 4 alors qu'au secondaire, il s'agit du champ 8. De quelle matière est-il question?
a) Anglais
b) Musique
c) Arts plastiques
d) Éducation physique
10. La pondération *a priori* a pour effet de diminuer le nombre d'élèves lors de la formation des groupes. De quels types d'élèves parle-t-on?
a) Trouble envahissant du développement
b) Trouble relevant de la psychopathologie
c) Trouble grave du comportement associé à une déficience psychosociale
d) Toutes ces réponses

Résultat : _____ / 10

Par Pascal Morand

3

Contrat et retour progressif après la 101^e journée

Lorsqu'un retour progressif commence après la 101^e journée, la personne remplaçante doit poursuivre son contrat. Cependant, la Commission a l'**obligation de privilégier cette personne pour la suppléance**, et ce, au niveau de la Commission scolaire. Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation (EL 5-1.14.04).

Par Claudine Fournier

Dictée de la Francofête Association Québec-France Porte-des-Laurentides

Encore une fois cette année, le SEBL s'est impliqué auprès de l'Association Québec-France Porte-des-Laurentides dans le cadre de la Francofête 2014. Il faut également souligner la participation de huit établissements du secondaire à l'une des activités organisées par l'Association, la dictée scolaire du 19 mars dernier. Nous tenons à remercier toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont pris part à cette activité et à féliciter l'auteur, monsieur Jean-François Huchard, en collaboration avec madame Odette Lebert.

Par Nelson Costa